

POULAIN MARTINE (dir.), *Où sont les bibliothèques françaises spoliées par les nazis ?*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2019, 234 p., 25 €.

Nouvelle étape d'une investigation au long cours, les actes du colloque organisé en 2017 font suite aux ouvrages de Sophie Cœuré (2007) et de Martine Poulain (2008), et aux actes du colloque de Strasbourg qui adoptait une perspective paneuropéenne (2012). Les 13 contributions, ainsi que les 10 écartées pour ce livre, sont accessibles en ligne. C'est l'avenir de ce type de projet éditorial, quoique cette publication soignée, enrichie d'illustrations, soit très agréable à manipuler. Le chantier (titanesque et toujours en cours) d'identification des livres spoliés s'assortit désormais de l'histoire des propriétaires connus ou anonymes dont les collections ont été éparpillées. Celle-ci rencontre des obstacles de taille depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : les exils et les décès, la difficulté à saisir les logiques de pillage (parfois planifié, souvent opportuniste) et de vente forcée, l'intrication des « dons » et des politiques d'acquisition, la réticence des bibliothèques à « faire face au passé nazi ».

L'historienne américaine Patricia K. Grimsted, sorte de Rose Valland de notre temps, ~~URSS~~ le combat de sa vie. Son article reprend ses écrits successifs sur le pillage par les autorités nazies, puis soviétiques, augmentés des derniers résultats d'un inlassable labeur de révélation et de conversion. Sur le terrain, bibliothécaires et chercheurs passent au peigne fin les inventaires (incomplets, allusifs, contradictoires), les documents d'archives (mal conservés) et surtout les livres : ex-libris, dédicaces, annotations, tampons et marques de classement offrent autant d'indices de leur destin épique entre France, Allemagne, URSS... et France.

Il faut se réjouir avec Anatole Stebouraka (Bibliothèque nationale de Minsk) de l'avènement d'un « consensus préliminaire », qui fait de cette quête non une revanche sur le passé, mais une opération de connaissance historique, voire de justice restitutive. Entre 1933 et 1945, des scientifiques allemands ont profité de l'impérialisme nazi pour bouleverser les collections européennes en faveur de l'Allemagne, parfois dans leur intérêt personnel ; ils n'ont respecté la solidarité professionnelle qu'en de rares cas. Aujourd'hui, la corporation commence à se mobiliser dans toute l'Europe pour dénouer cet écheveau – même si, déplore Maria Tischner, seules 22 institutions allemandes se sont engagées dans cet examen douloureux et si, comme le notent Benjamin Guichard (BULAC, Bibliothèque universitaire des langues et civilisations) et Dominique Bouchery (La Contemporaine), la prise de conscience a été très récente en France.

Le cas de l'Alsace, éclairé depuis Berlin par Nathalie Neumann, révèle la complexité de l'étude des territoires soumis au régime d'annexion, en proie à des intérêts antagonistes entre institutions, personnalités, « grande » et « petite » Allemagne. La maigre récolte opérée par Catherine Maurer à la Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg souligne le défi consistant à faire la part entre types d'acquisition, et ce, d'autant, rappelle Ève Netchine, que les confiscations sont intimement liées à la constitution des plus riches bibliothèques depuis le Moyen Âge. Une étude des usages des ouvrages

spoliés pendant et après le conflit viendrait donner une profondeur sociale supplémentaire à cette histoire, qui s'intéresse désormais autant à la matérialité et aux engagements personnels qu'aux institutions et aux données chiffrées.